PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2024

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 27 août 2024 à 20 heures 30.

<u>Présents</u>: Mesdames Isabelle AUMAR, Karine BEBERT, Laure BRICHET VIVIANT, Messieurs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT et Jean-Philip FRAIX-BURNET, Mesdames Bernadette GUEYRAUD et Cécile TRAHAND.

Excusés: Messieurs Fabrice COTTET et Guillaume MORAND

Absents:

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Madame Isabelle AUMAR est désignée à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

- 4 Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2024
- Lachat Convention de passage travaux Montée de Lachat
- → Astreinte de déneigement
- → ONF Programme des coupes 2025
- ♣ Questions diverses

1° <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 JUILLET 2024</u>: Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 9 juillet dernier.

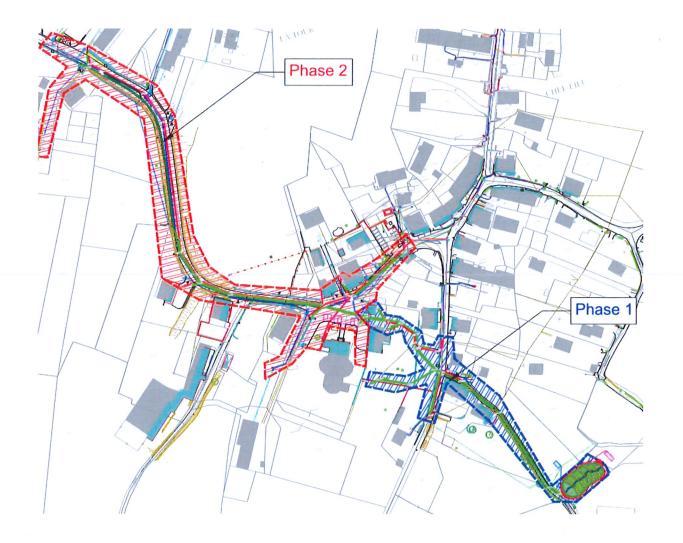
Madame Bernadette GUEYRAUD n'est pas en accord sur la rédaction du paragraphe concernant le fleurissement et l'achat des pots. Elle souhaite qu'une modification soit apportée de la façon suivante :

'Les pots ont été retournés auprès du fournisseur et n'ont pas été mis en place.'

Après avoir pris note de cette modification l'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification et vote à l'unanimité la rédaction du procès-verbal du 9 juillet 2024.

2° CONVENTION DE PASSAGE TRAVAUX MONTEE DE LACHAT:

Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET rappelle que les travaux se tiendront en deux phases (voir plan ci-dessous)



Afin de réaliser la reprise du réseau des Eaux Pluviales, il est nécessaire de traverser des parcelles appartenant à la commune.

Les parcelles cadastrées concernées sont : B 1206 / B 1216 / B 1217 / B 1218.

Madame Le Maire informe qu'il est donc nécessaire de signer une convention de servitude de passage de canalisation entre la Communauté d'agglomération de Grand Chambéry et la Commune d'Arith.

La délibération autorisant Madame la Maire à signer cette convention est soumise au vote.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité, autorisant ainsi Madame la Maire à procéder à la signature.

Madame Le Maire rappelle que la réunion publique se tiendra le 3 septembre à 19h00. Cette rencontre avec les habitants a pour but d'informer sur ces phases de travaux. Seront présents : les entreprises de retenues pour le marché, le SDES, Grand Chambéry et le maitre d'œuvre.

3° ASTREINTE DE DENEIGEMENT:

Madame le Maire rappelle qu'un régime d'astreinte de déneigement avait instauré en 2012. Lors du conseil Municipal, du 10 juin 2024, il avait été décidé de maintenir le régime d'astreinte d'exploitation pour le déneigement les week-ends sur la période du 15 novembre au 15 mars. Le Comité Social Technique du CDG 73 a été saisi et s'est réuni sur ce sujet le 11 juillet dernier. Madame le Maire fait lecture du courrier reçu.

Par un vote à l'unanimité le Conseil Municipal acte ce régime d'exploitation de déneigement.

4° ONF – PROGRAMME DES COUPES 2025:

Madame le Maire informe le conseil Municipal qu'en 2025 il était prévu les coupes des parcelles 7 et 10 conformément au programme des coupes. Elle rappelle qu'un état de dépérissement avancée de ces parcelles avait été constaté par l'ONF et qu'il a été proposé par l'ONF une coupe préventive

sur ces parcelles. Ces parcelles ayant été exploitées par l'ONF au premier semestre 2024 il n'y a pas lieu de les inscrire à l'état d'assiette 2025.

En conséquence, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité l'annulation de la proposition d'État d'assiette pour la campagne 2025. Décision adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire informe qu'un bilan financier des coupes va être fait par l'ONF.

Jérémie Cottarel, garde ONF, propose à l'ensemble du Conseil Municipal de faire une visite sur place de l'état de la forêt et de présenter ensuite le bilan financier. Il prendra date auprès de Madame le Maire.

5° QUESTION DIVERSES:

- → Bornage Chapelle de Montagny: Madame la Maire informe avoir reçu en mairie une demande de bornage aux abords de la Chapelle de Montagny. Le 25 juillet 2024, elle s'est rendue sur place, accompagnée de Monsieur Christian DAVAT, pour assister à ce bornage. Le bornage n'a pas été réalisé au vu des différents éléments. En accord avec les propriétaires concernés il a été proposé un projet de bornage prévoyant la conservation d'un passage le long du mur de la chapelle, d'une largeur de 1,30 mètre, ainsi que l'accès à l'escalier menant à la chapelle de Montagny.
 - Le Conseil Municipal exprime son accord avec les délimitations présentées par Madame le Maire dans ce projet.
- Eclairage public : Madame Le Maire informe que les travaux concernant l'éclairage public vont démarrer au mois de septembre par l'entreprise PORCHERON retenue au marché.
- Appartement de la cure : la locataire a pu emménager le 1^{er} août 2024 dans l'appartement de la cure au rez-de chaussée, les travaux de rénovation étant finalisés.

 Un rendez-vous est pour la remise des clés de son ancien logement situé au 1^{er} étage du même

bâtiment.

- Rentrée scolaire : Madame Le Maire communique les identités des deux nouvelles enseignantes pour cette année scolaire, à savoir :
 - o Madame Maurine GARDA qui occupe aussi le poste de direction (classe des grands)
 - Madame Lucie PENNA (classe des petits)

En ce qui concerne le périscolaire, Madame le Maire et Monsieur Didier Campillo font état du peu de candidatures reçues pour le poste du périscolaire suite au départ de Clarisse MONNET et la poursuite de la disponibilité de l'agent titulaire du poste.

Madame Noémie Chatelain a été retenue. Elle sera en doublon 2 jours avec Madame Clarisse MONNET.

- Salle multi activités :
 - Madame le Maire informe qu'une machine à laver le linge a été installée. Elle est mise à disposition du personnel communal pour le lavage des tenues de travail et du linge de cuisine.
 - O Madame Karine BEBERT informe que le sol de la salle multi-activités a été lavé avec une monobrosse professionnelle. Suite à cette intervention les consignes de lavage du sol et d'utilisation des produits ont été rappelées aux agents de services.
 - O Un meuble pour les serviettes de table pour les élèves de la cantine va être livré au mois d'octobre.
- Barrière (Côte de l'Epine) : Suite à la dégradation de la barrière située au-dessus du bassin près de l'ancienne scierie, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise TPLM. Le coût des travaux s'élève à 11 754 € TTC. L'assurance, contactée pour ce sinistre, prend en charge 6 305 € de cette somme. Avant de procéder à l'installation de la nouvelle barrière en bois, l'accord de la DDT est nécessaire.
- Atelier communal: l'agent technique a signalé à Madame le Maire des préoccupations concernant la configuration du local technique adjacent à celui du Comité des Fêtes. Il souhaite la mise en place d'une séparation des espaces et une solution pour un accès individuel aux différents locaux. La commission travaux va faire le nécessaire pour accéder à sa demande rapidement.

Madame la Maire propose de réexaminer la vision à long terme de ce bâtiment et de ses usages.

Madame le Maire programme le prochain conseil municipal au 8 octobre 2024 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire, Cécile TRAHAND La secrétaire de séance, Isabelle AUMAR